

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

2023



Régie Eau ECLA

**Tel :** 03.84.47.88.81

**E-mail :** [eaux@ecla-jura.fr](mailto:eaux@ecla-jura.fr)

Régie Eau Potable

## SOMMAIRE

### Table des matières

I/ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE .....	3
1.1/ TERRITOIRE ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS.....	3
1.2/ MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3/ NATURE DES RESSOURCES ET VOLUMES PRÉLEVÉS.....	5
1.4/ NOMBRE D'ABONNEMENTS ET VOLUMES VENDUS.....	8
1.5/ PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	9
II/ TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	12
2.1/ LE PRIX DE L'EAU .....	12
2.2/ MODALITÉS DE FACTURATION.....	16
2.3/ MONTANTS DES RECETTES, VENTE D'EAU ET EXPLOITATION.....	16
Les volumes et le produit des ventes sont les suivants :.....	16
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES FOULLETONS.....	16
SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE BEAUFORT,.....	17
III/ INDICATEURS DE PERFORMANCES.....	17
3.1/ QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE.....	17
3.2/ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU.....	29
3.3/ RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	30
3.4/ INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTES.....	30
3.5/ INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU.....	30
3.6/ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU.....	31
3.7/ TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	32
3.8/ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES.....	33
3.9/ DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS ET TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI.....	33
3.10/ DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ.....	33
3.11/ TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L' ANNÉE N-1.....	33
3.12/ TAUX DE RÉCLAMATION.....	33
IV/ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	34
4.1/ MONTANT DES TRAVAUX .....	34
4.2/ ENCOURS DE LA DETTE ET ANNUITÉ.....	35
4.3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	35
4.4/ DEGREVEMENTS.....	37
4.5/ MONTANT DES AMORTISSEMENTS.....	37
4.6/ PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX.....	37
V ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DECENTRALISÉE.....	37
5.1 MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCE.....	37
5.2 DESCRIPTIFS ET MONTANTS DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DECENTRALISÉE.....	37
 ANNEXES Qualité de l'eau sur la nappe de Villevieux, les sources de Revigny et Conliège, la nappe de Trenal, les sources de Moiron et les sources de Montaigu.....	39 - 44

---

## Le présent rapport a pour objectifs

- ✓ De présenter les caractéristiques techniques et financières du Service public de distribution d'eau potable de la Régie Eau Potable d'ECLA,
- ✓ De permettre aux consommateurs de comprendre facilement leur facture d'eau, sans avoir à la déchiffrer,
- ✓ D'informer le consommateur de la qualité de l'eau distribuée,
- ✓ Suite à l'Arrêté du 2 mai 2007 et à l'Arrêté du 2 décembre 2013, d'évaluer l'inscription du Service dans une stratégie de développement durable grâce aux indicateurs de performance.

## **I/ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

### **1.1/ TERRITOIRE ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS**

➤ La Régie Eau Potable d'ECLA alimente et entretient les réseaux de distribution d'eau potable de 16 communes :

CHILLY-LE-VIGNOBLE, CONDAMINE, CONLIEGE, COURBOUZON, COURLANS, COURLAOUX, FREBUANS, L'ETOILE, LONS-LE-SAUNIER, MACORNAY, MESSIA-SUR-SORNE, MOIRON, MONTAIGU, MONTMOROT, SAINT-DIDIER, TRENAL. Elle alimente également la Zone Industrielle de PERRIGNY.

- ✓ Soit une population d'environ 28 000 habitants,
- ✓ La Régie Eau d'ECLA fournit de l'eau en gros au SIE des Foulletons et au SMEA de Beaufort.

### **1.2/ MODE DE GESTION DU SERVICE**

La régie Eau potable et la régie Assainissement d'ECLA ont optimisé leur fonctionnement en mutualisant leurs services (direction, travaux, administratif et financier ...). La Régie Eau Potable d'ECLA comprend :

- 0,5 ETP directrice
- 1 ETP ingénieur chargé de la préservation des ressources en eau
- 1 ETP technicien chargé des études et travaux
- 0,5 agent en suivi de travaux
- 1 agent de production
- 7 fontainiers
- 1 attaché administratif
- 2 agents administratifs

**Soit 14 équivalents temps plein**

Les moyens techniques comprennent des véhicules type fourgonnettes, camions et engins de terrassement. La Régie dispose d'un appareil de détection de fuites, de traçage de réseaux et d'un outillage adapté à ses besoins (tronçonneuses, perforatrice pour prise en charge, poste à électro-soudure ...) ainsi que d'un SIG et d'un logiciel de gestion des abonnés et de facturation.

Les missions et travaux effectués sont :

### **La préservation des ressources**

- Signature et renouvellement des Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- Animation du réseau des agriculteurs sur les usages du sol et les modes d'agriculture
- Déploiement de dispositifs incitatifs d'aide à la conversion
- Études qualitatives et quantitatives des ressources

### **L'exploitation de la ressource**

- Exploitation et entretien des stations de pompage et de traitement
- Entretien des réservoirs
- Entretien des captages d'eau potable (sources et puits)

### **L'entretien du réseau**

- Relevé des compteurs
- Suivi des stations et des installations
- Réforme des compteurs
- Gestion d'un stock de pièces servant à l'adduction d'eau
- Mise à niveau des bouches à clés
- Entretien des pièces de robinetterie (vannes, réducteurs...)
- Recherche de fuites
- Entretien des réservoirs et analyseurs

### **Le développement du réseau**

- Renouvellement des conduites d'adduction d'eau
- Branchements neufs
- Amélioration du suivi des stations
- Suivi de maîtrise d'œuvre
- Élaboration de schéma directeur

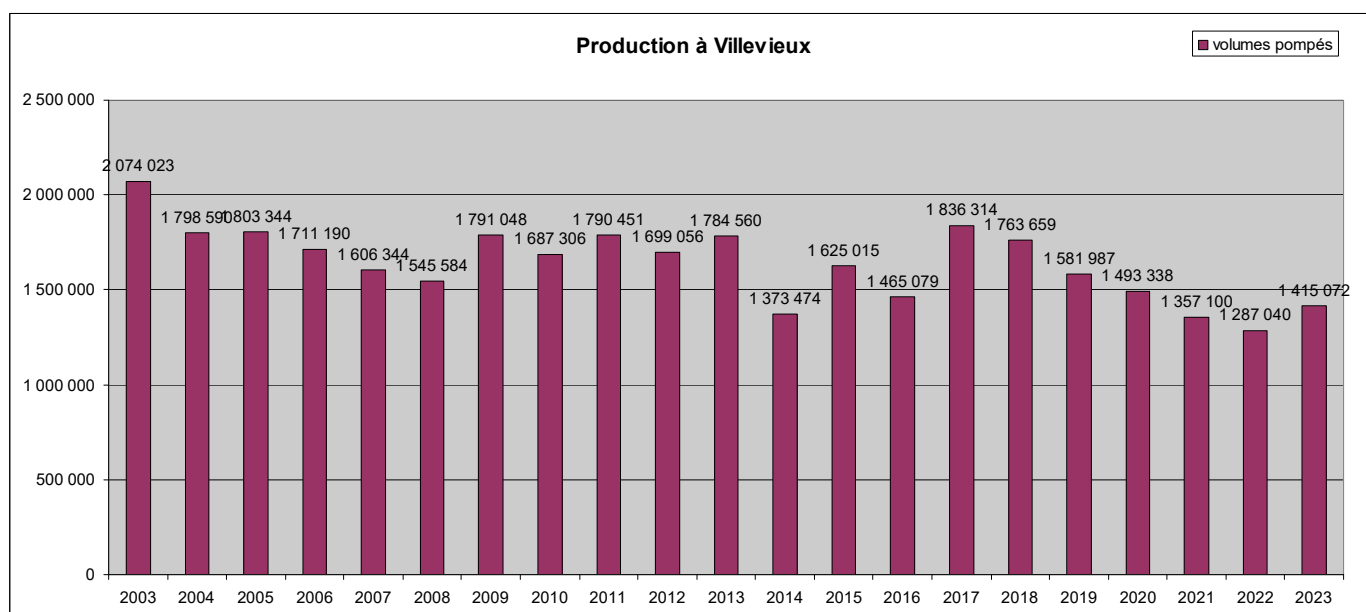
### **La gestion des abonnés et de la facturation**

- Facturation bisannuelle
- Gestion des abonnements
- Gestion clientèle (réclamations, régularisations de factures ...)

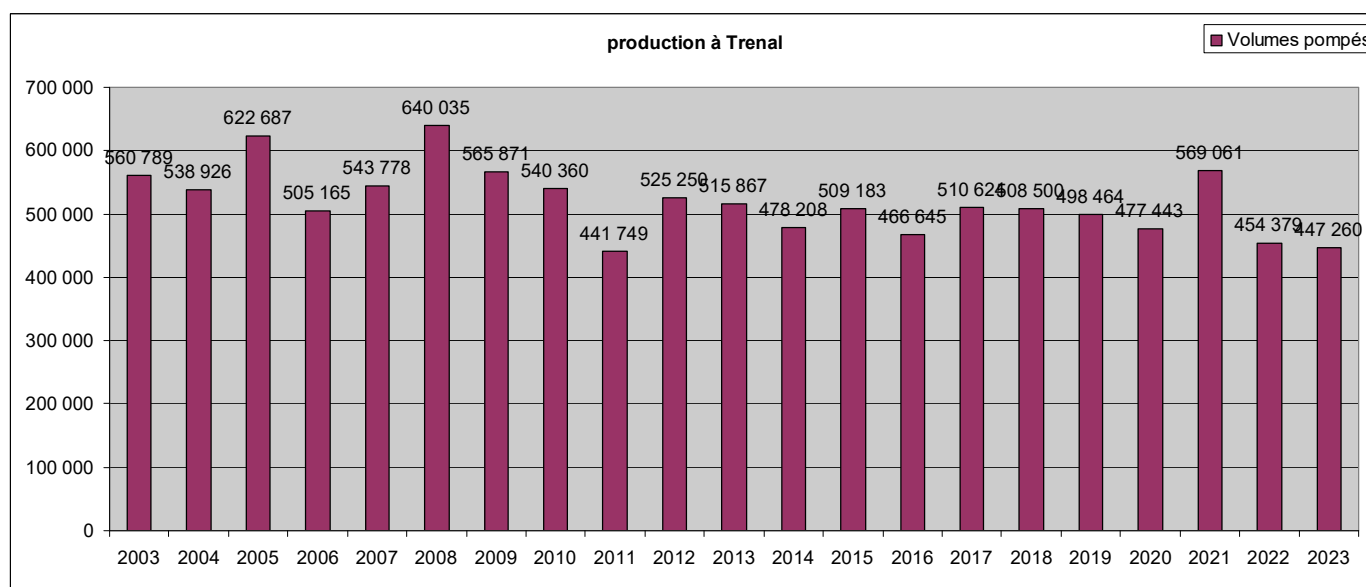
### 1.3/ NATURE DES RESSOURCES ET VOLUMES PRÉLEVÉS

Le réseau d'eau potable est alimenté par un ensemble de nappes et de sources :

- La nappe de Villevieux
  - La nappe de Trenal
  - Les sources de Conliège et Revigny
  - Les sources de Moiron
  - Les sources de Montaigu
- Le volume prélevé, en provenance de la nappe de Villevieux, pour l'année 2023, est de 1 415 072 m<sup>3</sup>, il varie entre 1,29 et 2,07 millions de m<sup>3</sup> par an (entre 2003 et 2023).

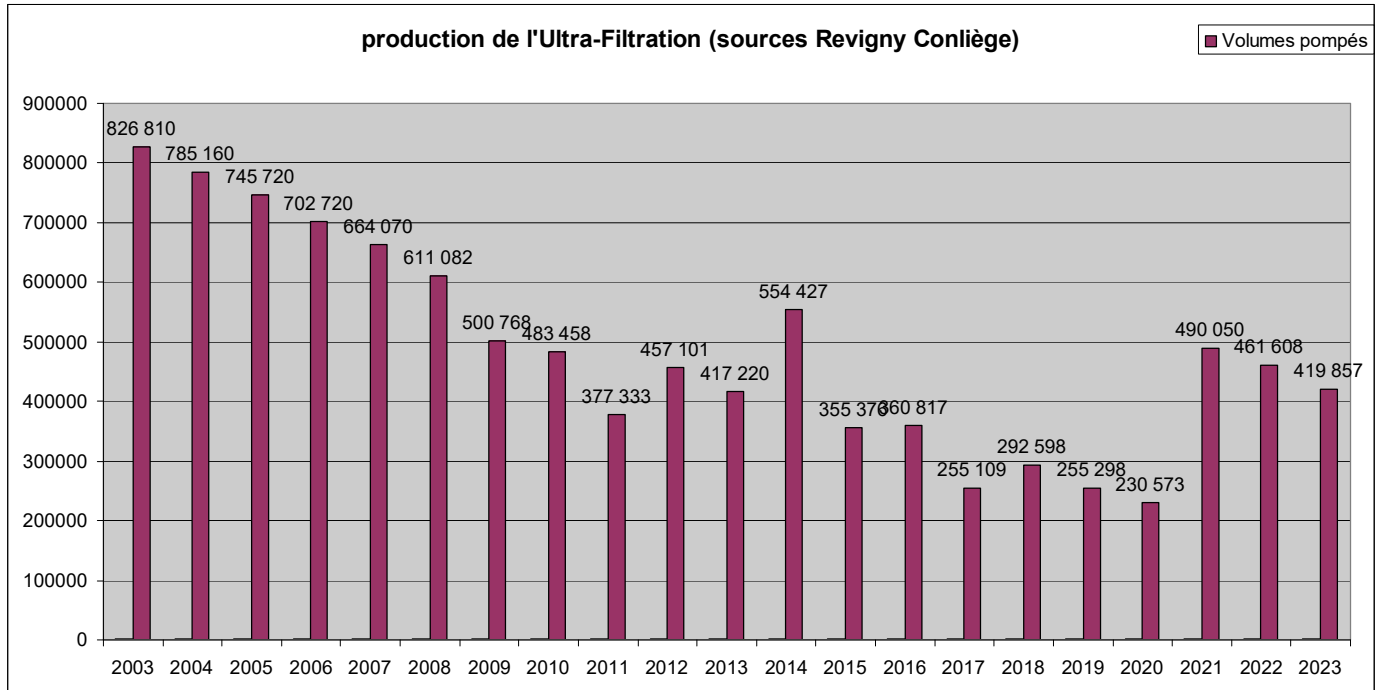


- Le volume prélevé, en provenance de la nappe de Trenal, pour l'année 2023, est de 447 260 m<sup>3</sup>. Il varie entre 440 000 m<sup>3</sup> et 640 000 m<sup>3</sup> (entre 2003 et 2023)



➤ Le volume prélevé, en provenance des sources de Revigny et Conliège, pour l'année 2023, est de 419 857 m<sup>3</sup>.

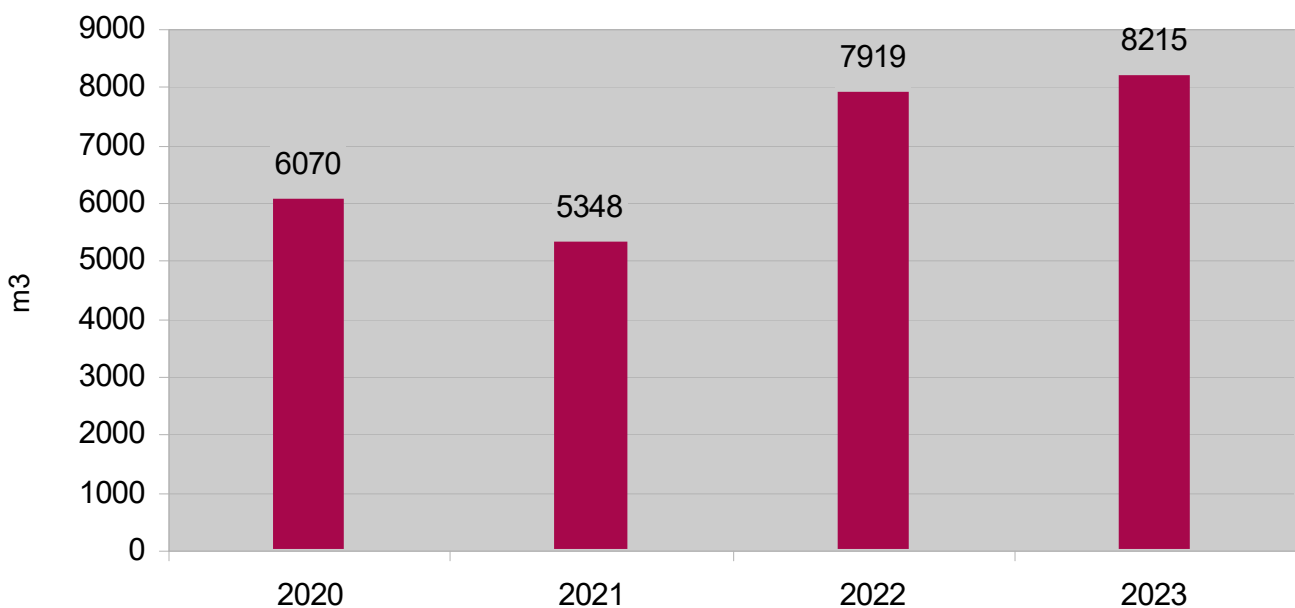
Depuis 2021, l'exploitation de cette ressource a été optimisée, notamment en été, en adaptant les paramètres de fonctionnement de l'ultrafiltration.



➤ Le volume prélevé, en provenance des sources de Moiron, pour l'année 2023 est de 8 215 m<sup>3</sup>.

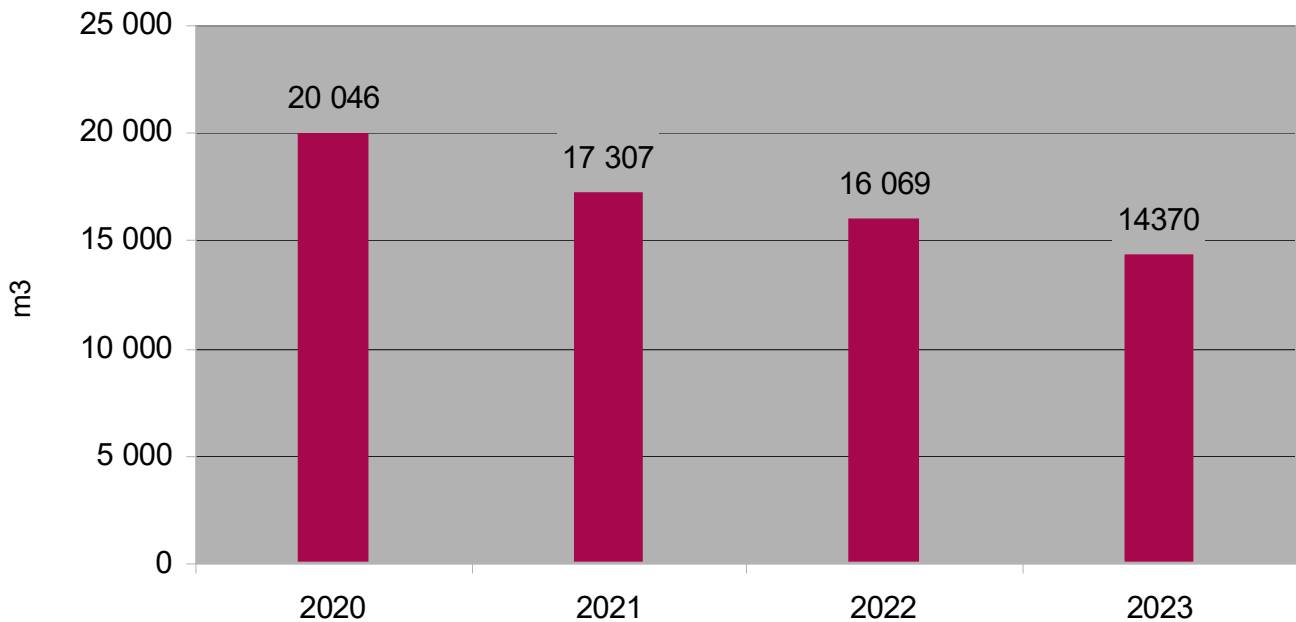
Les données historiques datent de la prise de compétence, en 2020.

### Volume produit Moiron



➤ Le volume prélevé, en provenance des sources de Montaigu, pour l'année 2023, est de 14 370 m<sup>3</sup>.

### Volume Montaigu



La Régie Eau Potable vend de l'eau :

- ✓ Au SIE des Foulletons (communes de Larnaud, Fontainebrux, Les Repôts), pour l'alimentation de l'ensemble de son réseau d'eau potable :
  - 66 079 m<sup>3</sup> pompés et vendus dans la nappe de Villevieux
  - 3 589 m<sup>3</sup> vendus via la commune de Courlaoux et pompés à Trenal ou Villevieux
  - Le volume total vendu au SIE des Foulletons en 2023 est de 69 668 m<sup>3</sup>
  
- ✓ Au SMEA de Beaufort, pour une partie de son réseau, lorsque sa nappe (située à Bonnaud) s'avère insuffisante : en 2023, 12 578 m<sup>3</sup> vendus.

## 1.4/ NOMBRE D'ABONNEMENTS ET VOLUMES VENDUS

**RÉPARTITION DES BRANCHEMENTS ET VOLUMES VENDUS**

Communes	Nombre de branchements	Volume vendu (M3)
Chilly-Le-Vignoble	301	24 459
Condamine	119	13 632
Conliège	363	26 510
Courbouzon	298	21 488
Courlans	443	49 628
Courlaoux	604	65 974
Frébuans	192	16 207
L'Etoile	292	25 228
Lons-Le-Saunier	4 140	1 195 785
Macornay	501	40 785
Messia-Sur-Sorne	449	40 983
Moiron	86	5 787
Montaigu	261	23 411
Montmorot	1437	190 906
Perrigny (ZI)	60	49 014
Saint-Didier	129	12 346
Trenal	202	15 839
Borne ST	1	464
Volumes dégrévés		64 745
<b>Total vente communes</b>	<b>9887</b>	<b>1 818 446</b>

VENTE EN GROS		
SIE FOULLETONS	VIA LARNAUD	66 079*
SIE FOULLETONS	VIA COURLAOUX	3 589
SMEA BEAUFORT		12 578
<b>TOTAL VENTE EN GROS</b>		<b>82 246</b>

\*volume non pris en compte dans le calcul du rendement (volume refoulé directement dans le réseau SIE des Foulletons)

**VOLUME TOTAL VENDU : 1 900 692 m<sup>3</sup>**



La longueur du réseau de distribution est d'environ 315 km et dessert une population d'environ 28 000 habitants.

Le réseau est constitué de :

- 5 stations de pompage (Villevieux, Ultrafiltration, Trenal, Montaigu, Moiron,)
- 10 châteaux d'eau (Pymont, Messia-Sur-Sorne, UF, Montciel, Savagna, L'Etoile, Condamine, Moiron, Montaigu, Vaux-Sous-Bornay)

## 1.5/PERFORMANCE DU RÉSEAU

PERFORMANCE DU RESEAU ECLA 16 COMMUNES			
Volume produit :	2 370 853 m <sup>3</sup>	Volume mis en distribution :	2 288 607 m <sup>3</sup>
Volume acheté en gros :	0 m <sup>3</sup>	Volume consommé autorisé :	1 931 426 m <sup>3</sup>
Volume vendu en gros :	82 246 m <sup>3</sup>	Volume comptabilisé :	1 818 446 m <sup>3</sup>
		Pertes :	357 181 m <sup>3</sup>
			Volume consommateurs sans comptage :
			67 852 m <sup>3</sup>
			+
		Total :	470 161 m <sup>3</sup>
			Volume de service :
			45 128 m <sup>3</sup>
Linéaire réseau	313,2 Km		
Seuil de rendement demandé	73,52 %		
Rendement de réseau	84,93 %		
Indice linéaire des volumes non comptés :			4,11 m <sup>3</sup> /Km/j
<i>Volume non comptés / linéaire réseau (hors branchements) / 365</i>			
Indice linéaire des pertes en réseau :			3,12 m <sup>3</sup> /Km/j
<i>Pertes / linéaire réseau (hors branchements) / 365</i>			
Indice linéaire de consommation :			17,61 m <sup>3</sup> /Km/j
<i>(Volume consommés autorisés + Volumes exportés) / linéaire réseau (hors branchements) / 365</i>			

L'ILC étant de 17,61 et l'ILP de 3,12, le réseau est intermédiaire (ou semi-urbain), sa performance est jugée ACCEPTABLE.

## **Répartition des rendements et ILP (indice linéaire de perte) par unité de distribution** **(sans tenir compte des volumes de services et volumes autorisés non comptés)**

### Unité de distribution de Moiron

Commune desservie : Moiron

L'eau provient de sources arrivant par gravité dans le local du château d'eau. L'eau est filtrée avec un filtre à sable vertical, puis chlorée avec du chlore gazeux. Le trop plein des sources part aux fontaines du village avant traitement via un réservoir indépendant. Le réseau de 3 km est ensuite alimenté gravitairement. La moitié de ce réseau a été renouvelé en 2015. L'ensemble des compteurs a été changé courant 2020.

\* Le volume vendu en 2023 est de 5 787 m<sup>3</sup> pour un volume prélevé de 8 215 m<sup>3</sup>, soit un rendement brut de 70,44%.

\* Un ILP, Indice linéaire de perte = (Volume produit - Volume vendu) / linéaire de réseau / 365, de 2,22 m<sup>3</sup>/km/j.

### Unité de distribution de Montaigu

Commune desservie : Montaigu

L'eau provient de 3 sources qui, par gravité, arrivent dans une bêche de reprise située en point bas à côté de la station de pompage. Elle est ensuite filtrée avec un filtre à sable vertical puis refoulée par pompage dans un château d'eau de 220 m<sup>3</sup> situé en point haut. Elle est chlorée au château d'eau avant d'être distribuée gravitairement dans le réseau. Le réseau compte 4,8 km. Une première partie du refoulement a été renouvelée courant 2021 et l'autre partie sera renouvelée courant 2023. Le hameau de Vatagna a été équipé fin 2021 de défense incendie suite au renouvellement du réseau alimentant le hameau.

\* Le volume vendu en 2023 sur l'ensemble de la commune (montaigu village + hameau de vatagna) est de 23 411 m<sup>3</sup> pour un volume distribué de 27 763 m<sup>3</sup> produit par la station de montaigu et par pymont pour vatagna, soit un rendement brut de 84,98%.

\* Un ILP de 2,36 m<sup>3</sup>/km/j.

La seconde partie de la conduite de refoulement, le réseau des sources de la Croix et de la Table ainsi qu'une partie du réseau de distribution ont été renouvelés courant 2023.

### Unité de distribution de Trenal

Communes desservies : Chilly-Le-Vignoble, Condamine, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, Frébuans, l'Etoile, Messia-Sur-Sorne, Montmorot, Saint-Didier, Trenal.

L'eau provient de la nappe d'accompagnement de la Sorne, plaine dans laquelle se situe la station de pompage. L'eau est siphonnée dans 3 puits de 5 à 11 m de profondeur, distants de 200 m chacun. Elle est acheminée dans une bêche où elle est chlorée.

Il existe 2 services :

-Le Bas-Service, pour les communes de Courlaoux et Condamine, alimentées par une pompe de 60 m<sup>3</sup>/h par son réservoir de tête à Condamine (300 m<sup>3</sup>).

-Le Haut-Service, comprenant 2 pompes de 80 à 120 m<sup>3</sup>/h en alternat, alimentant le réservoir de tête de Messia-Sur-Sorne (2 000 m<sup>3</sup>), lui-même en équilibre avec les réservoirs de Montciel situés à Montmorot

(2000 m<sup>3</sup>) et Savagna (1 000 m<sup>3</sup>, Montmorot également). Ce dernier alimente le réservoir de l'Étoile pour alimenter par gravité l'Étoile et St-Didier.

Ce réseau comprend 190 km de canalisations hors branchement.

\* Le volume vendu (y compris VEG) en 2023 est de 492 857 m<sup>3</sup> pour un volume prélevé dans la nappe de trenal de 447 260 m<sup>3</sup>, auquel on ajoute 263 601 m<sup>3</sup> fournis par Villevieux (ex réseau Ville de Lons-Le-Saunier) soit 710 861 m<sup>3</sup>.

$$((476\,690 + 16\,167) / (710\,861)) * 100$$

Le rendement brut est donc de 69,33%.

\* Un ILP brut de 3,14 m<sup>3</sup>/km/j

En 2023, une des pompes des puits a été renouvelée. Les deux autres le seront courant 2024.

La sectorisation a elle aussi, commencé à être renouvelée.

### Unité de distribution de Villevieux

Communes desservies : Lons-Le-Saunier, Macornay, Conliège (et Perrigny ZI).

L'eau provient de la nappe d'accompagnement de la Seillette, dans la plaine de Villevieux. Elle est acheminée par siphons depuis 6 puits distants de 200 m chacun dans une bache où elle est chlorée.

3 pompes de 300 m<sup>3</sup>/h équipées de variateurs, fonctionnant en alternance, refoulent l'eau vers le réservoir de tête de Pymont (4 000 m<sup>3</sup>, Lons-Le-Saunier). Le réservoir alimente ensuite par gravité un réseau de 115,4 km hors branchements.

Dans cette même unité de distribution est injectée, dans le Bas-Service, l'eau produite par ultrafiltration, en provenance des sources de Revigny et de Conliège.

\* Le volume vendu sur cette unité est de 1 312 094 m<sup>3</sup> auquel s'ajoutent les volumes vendus sur la borne des Services Techniques, les volumes alimentant une partie de Vatagna, une partie de Montaigu et de la vente d'eau à Courbouzon par Macornay, pour un volume supplémentaire total de 13 643 m<sup>3</sup>.

→ volume vendu : 1 325 737 m<sup>3</sup>

Le volume fourni par Villevieux est de 1 415 072 m<sup>3</sup> (auquel on soustrait le départ vers Savagna de 263 601 m<sup>3</sup> qui alimente l'unité de Trenal).

L'UF a produit en 2023 : 386 545 m<sup>3</sup>.

$$((1\,312\,094 + 13\,643) / (1\,415\,072 - 263\,601 + 386\,545)) * 100$$

Soit un rendement brut de 86,19 %.

\*un ILP brut de 6,17 m<sup>3</sup>/km/j

Une partie du réseau de distribution de Macornay et du hameau de Vatagna a été renouvelée durant l'année 2023.

Un abaissement du niveau de la crépine dans le puits numéro 5 a été réalisé cette année afin de sécuriser la ressource, en abaissant le niveau critique de fonctionnement des siphons.

Des débitmètres ont été installés durant l'année 2023 afin de connaître le débit de chaque puits et pouvoir améliorer le pilotage de ces ouvrages.

Le changement d'une nouvelle colonne de syphon est prévu cette année.

## II/ TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1/ LE PRIX DE L'EAU

Un tarif cible permettant d'harmoniser les prix sur l'ensemble du territoire a été calculé. Il a été décidé de l'atteindre en 8 ans.

#### 1. Part variable

<b>LONS-LE-SAUNIER</b>	HT	TVA	TTC
EAU	1,334	5,5	1,407
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,063	5,5	0,066
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,280	5,5	0,295
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,576	0,0	1,576
Total	3,413		3,505

<b>MONTMOROT (desservi par Lons)</b>	HT	TVA	TTC
EAU	1,334	5,5	1,407
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,063	5,5	0,066
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,280	5,5	0,295
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,576	0,0	1,576
Total	3,413		3,505

<b>PERRIGNY ZI</b>	HT	TVA	TTC
EAU	1,334	5,5	1,407
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,063	5,5	0,066
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,280	5,5	0,295
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,576	0,0	1,576
Total	3,413		3,505

<b>MACORNAY</b>	HT	TVA	TTC
EAU	1,335	5,5	1,408
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,063	5,5	0,066
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,280	5,5	0,295

REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,576	0,0	1,576
Total	3,414		3,506

<b>MONTAIGU (Vatagna par Lons)</b>	HT	TVA	TTC
EAU	1,334	5,5	1,407
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,063	5,5	0,066
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,280	5,5	0,295
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,576	0,0	1,576
Total	3,413		3,505

<b>COURBOUZON (par Lons)</b>	HT	TVA	TTC
EAU	1,334	5,5	1,407
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,063	5,5	0,066
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,280	5,5	0,295
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,576	0,0	1,576
Total	3,413		3,505

<b>CONLIEGE</b>	HT	TVA	TTC
EAU	1,359	5,5	1,434
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,063	5,5	0,066
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,280	5,5	0,295
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,576	0,0	1,576
Total	3,438		3,532

<b>MOIRON</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,782	5,5	0,825
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,063	5,5	0,066
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,280	5,5	0,295

REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,576	0,0	1,576
Total	2,861		2,923

<b>MONTAIGU</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,782	5,5	0,825
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,063	5,5	0,066
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,280	5,5	0,295
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,576	0,0	1,576
Total	2,861		2,923

<b>MONTMOROT / CHILLY-LE-VIGNOBLE / CONDAMINE / COURBOUZON / COURLANS / COURLAOUX / FREBUANS / L'ETOILE / MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL (ex SIER)</b>			
	HT	TVA	TTC
EAU	1,458	5,5	1,538
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,063	5,5	0,066
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,280	5,5	0,295
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,576	0,0	1,576
Total	3,537		3,636

<b>DROIT D' ACCÈS AU SERVICE</b>	HT	TVA	TTC
<b>MONTMOROT / CHILLY-LE-VIGNOBLE / CONDAMINE / COURBOUZON / COURLANS / COURLAOUX / FREBUANS / L' ETOILE / MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL (ex SIER)</b>	55,00	10,00	60,50
<b>MACORNAY</b>			
<b>CONLIEGE</b>			
<b>LONS-LE-SAUNIER</b>			
<b>MONTAIGU</b>			
<b>MOIRON</b>			

**2. Parts fixes**

<b>Part fixe LONS</b>			
<b>TAILLE COMPTEUR</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
15	20,95	5,5	22,10
20	25,01	5,5	26,39
25	53,56	5,5	56,51
40	77,24	5,5	81,49
50	133,19	5,5	140,52
60	168,60	5,5	177,87
80	207,50	5,5	218,91
100	244,20	5,5	257,63

<b>Part fixe MACORNAY / CONLIEGE</b>			
<b>TAILLE COMPTEUR</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
15	21,76	5,5	22,96
20	25,98	5,5	27,41
25	55,62	5,5	58,68
40	80,22	5,5	84,63
50	138,15	5,5	1145,75
60	175,11	5,5	184,74
80	215,51	5,5	227,36
100	253,63	5,5	267,58

<b>Part fixe MOIRON</b>			
<b>TAILLE COMPTEUR</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
15	29,44	5,5	31,06
20	31,46	5,5	33,19
25	41,86	5,5	44,16
40	48,02	5,5	50,66
50	58,91	5,5	62,15
60	64,36	5,5	67,90
80	69,57	5,5	73,40
100	73,95	5,5	78,02

<b>Part fixe MONTAIGU</b>			
<b>TAILLE COMPTEUR</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
15	29,32	5,5	30,93
20	31,33	5,5	33,05
25	41,68	5,5	43,97
40	47,82	5,5	50,45
50	58,66	5,5	61,89
60	64,08	5,5	67,60
80	69,27	5,5	73,08
100	73,63	5,5	77,68

**Part fixe MONTMOROT / CHILLY-LE-VIGNOBLE / CONDAMINE /  
COURBOUZON / COURLANS / COURLAOUX / FREBUANS / L' ÉTOILE  
/ MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL (ex SIER)**

<b>TAILLE COMPTEUR</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
15	48,72	5,5	51,40
20	63,32	5,5	66,80
25	115,92	5,5	122,30
40	136,60	5,5	144,11
50	327,34	5,5	343,34
60	368,00	5,5	388,24
80	416,06	5,5	438,94
100	464,98	5,5	490,55

## 2.2/ MODALITÉS DE FACTURATION

Le système de tarification en vigueur est le suivant :

- Les 13 communes sont facturées par relève d'index réel (avec compteurs équipés de têtes émettrices) 2 fois par an, une au mois de mars et une au mois de septembre,
- Les factures sont généralement envoyées courant mai et octobre,

## 2.3/ MONTANTS DES RECETTES, VENTE D'EAU ET EXPLOITATION

Les volumes et le produit des ventes sont les suivants :

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES FOULLETONS

<b>ANNÉE</b>	<b>VOLUME (m³)</b>	<b>VENTE en € HT</b>
2016	64 733	11 781,40
2017	60 136	11 065,02
2018	67 181	12 764,39
2019	73 318	13 563,83
2020	67 396	14 081,81
2021	81 053	17 993,77
2022	67 085	14 367,24
2023	69 668	20 285,93



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE BEAUFORT,**

ANNÉE	VOLUME (m <sup>3</sup> )	VENTE en € HT
2020	9 110	6 256,42
2021	2 383	2 194,77
2022	15 344	13 468,34
2023	12 578	10 457

Les conventions de vente en gros ont été renouvelés fin 2023.

**III/ INDICATEURS DE PERFORMANCES****3.1/ QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE**

Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 (transposition de la Directive Européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998) fixe des niveaux guides "références de qualité" et des concentrations maximales admissibles "limites de qualité" pour les paramètres concernant la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

L'ensemble des analyses réglementaires est effectué sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire.

Parallèlement, le Service de l'Eau peut réaliser des prélèvements destinés à des analyses bactériologiques et physico-chimiques.

**2023 / RÉSEAU de VILLEVIEUX**

Les eaux prélevées à la station de pompage de Villevieux ont alimenté, en 2023 :

1. Le réseau Haut-Service, toute l'année
2. Le réseau des sources de Revigny et de Conliège (lors des arrêts de l'ultrafiltration)

Dates	Volume m3
4 et 5 août	2223
30 août au 2 septembre	300
7 au 9 septembre	1242
27 septembre au 3 octobre	2611
12 octobre	250
22 au 26 octobre	2861
1 au 6 décembre	3583
15 au 31 décembre	17105

3. Le réseau des puits de Trenal depuis le 22 mai jusqu'au 14 décembre 2023 (en secours de la ressource de Trenal)

Dates	Communes
Du 22/05/2023 au 14/12/2023	Montmorot + Saint Didier + L'Étoile
Du 08/06/2023 au 14/12/2023	Courlans et Courlaoux ZI

4. Les analyses d'eau , de types D1, D2 réalisées par le LDA sur ces réseaux durant ces périodes **avec plus 5 jours ajoutés (temps de purge du réseau)** sont :
  - à interpréter en prenant en compte le secours ponctuel de Villevieux, pour le réseau de Revigny et de Conliège
  - à rattacher aux analyses de Villevieux pour le réseau de Trenal, à savoir **les 3 analyses suivantes réalisées sur le réseau de distribution :**

Dates	Commune	Type d'analyse
13/06/2023	Courlaoux	D1
28/08/2023	Saint Didier	D1
14/11/2023	L'Etoile	D1

Cette prise en compte des dates de basculement d'un réseau de distribution à un autre et de la durée de purge du réseau, est capital pour l'interprétation des résultats des analyses.

### Nombre d'analyses effectuées en 2023 pour le Haut-Service (HS) ou nappe de Villevieux :

Analyses	P1 ARS	39RAD ARS	39PES ARS	39P2 ARS	39RP ARS	METAB ARS	D1 ARS	39D2 ARS	LDA
Nombre	3	1	7	3	2	44	24	5	2

### Résultats des analyses du suivi sanitaire :

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité	1	Bq/L			<9		100	0	100 %
Température	38	°C	9,3	20,7	14,7		25	0	100 %
Turbidité	39	NFU	<0,2	0,35	0,21		2	0	100 %
pH	37	Unité pH	7	7,5	7,2		9	0	100 %
Titre alcalimétrique complet	6	°f	27,1	27,5	27,4				
Titre hydrotimétrique		°f	30,7	32	31,6				
Conductivité	37	µS/cm	574	623	596		1100	0	100 %
Carbone organique total	8	mgC/L	<0,5	0,76	0,58		2	0	100 %
Aluminium		µg/L							
<b>NITRATES</b>									
NO3	8	mg/L	18	21	20	50		0	100 %
<b>MICROBIOLOGIE</b>									
Entérocoques	38	n/100ml			<1	0		0	100 %
Escherichia coli	38	n/100ml			<1	0		0	100 %
<b>PESTICIDES</b>									
Pesticides et métabolites (hors puits 6)	44	µg/L	0	0,19		0,1		3	93 %

### Non-conformités

#### Pesticides – Métabolites : chlorothalonil R471811

Eau d'alimentation NON CONFORME aux normes de qualité réglementaires. Les substances suivantes sont présentes à des concentrations qui dépassent les limites de qualité de 0,1µg/l : chlorothalonil R471811.

Les concentrations mesurées ne conduisent pas à des mesures de restriction des usages de l'eau pour la préparation d'aliments et la consommation humaine.

26/09/23	Sortie station
25/10/23	Sortie station
05/12/23	Sortie station

Le Chlorothalonil est un fongicide homologué sur céréales, INTERDIT d'utilisation depuis 2020.

Le chlorothalonil R471811 est un métabolite du Chlorothalonil, recherché dans les analyses du contrôle sanitaire depuis juillet 2023 suite à une campagne spécifique d'analyse menée par l'Anses au niveau national.

**Aux concentrations retrouvées, la consommation de l'eau ne présente pas de risque pour la santé (avis ARS).**

### Détection de pesticides

Autres pesticides	Nombre de détections	Usage/Observation	Origine
S-Métolachlore	6	Usage sur cultures de printemps	Herbicide
ESA Metolachlore	45	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide
OXA Metolachlore	13	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide
Métolachlor NOA	1	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide
Métazachlore	1	Usage sur cultures de printemps	Herbicide
OXA Metazachlore	1	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide
Atrazine-2-hydroxy	2	<b>Produit interdit depuis 2003</b>	Dégradation herbicide
Atrazine déséthyl	2	<b>Produit interdit depuis 2003</b>	Dégradation herbicide
Diméthénamide	3	<b>Interdit depuis 2006</b>	Herbicide
Diméthénamide-P	1	Remplace le Diméthénamide	Herbicide
CGA 354742	2	Métabolite du diméthachlore	Herbicide utilisé sur Colza
Chloridazone méthyl desphényl	1	Métabolite du chloridazone	Herbicide utilisé sur betteraves
Perméthrine	1	Usage agricole/vétérinaire/ Pharmaceutique	Insecticide
Piperonil butoxide	1	Appelé PBO	Synergisant des insecticides = renforce l'efficacité

### Caractéristiques principales des eaux prélevées issues de la nappe de Villevieux :

Une eau dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 31,6°f

PH alcalin (>7)

Teneur en nitrates moyenne et légèrement à la hausse depuis ces dernières années – à surveiller :  
objectif ECLA <25 mg/L

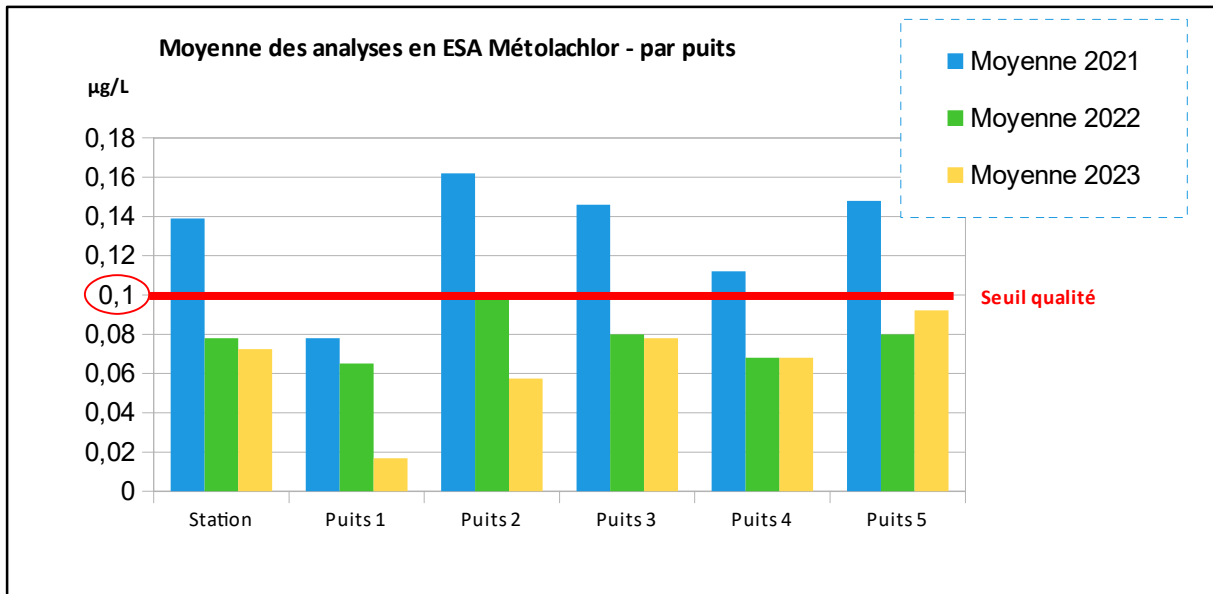
Turbidité moyenne convenable

Qualité bactériologique satisfaisante

Suivi de l'ESA Métolachlor – engagement des agriculteurs à ne plus l'utiliser depuis 2020 et analyses par puits depuis 2021.

Une baisse du taux d'ESA Métolachlor est observable dans 3 des puits, le puits 4 est stable, seul le puits 5 est en hausse (pour rappel le puits 6 est fermé) :

**ESA et OXA métolachlore sont des métabolites de l'herbicide de maïs S-métolachlore – distribution de ces herbicides interdites depuis le 20 octobre 2023 mais utilisation possible jusqu'au 20 octobre 2024, au-delà de cette date aucun désherbage ne sera plus autorisé sur maïs et sorgho.**



**Animation de l'AAC dont l'objectif principale est de réduire le recours aux intrants de synthèse:**

- Déploiements des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) – 20 exploitations concernées et engagées sur le NON USAGE du S-métolachlore et du métazachlore
- Travail sur le désherbage mécanique : formation, location d'une houe rotative mise à disposition des exploitants volontaires et suivi technique
- Travail sur le semis d'intercultures : formation, échange technique et commande groupée des semences
- Groupe de travail sur les filières AB : chanvre, luzerne, blé dur et oléagineux

**2023 / RÉSEAU des Sources de Revigny et de Conliège**

Les eaux prélevées aux 5 sources résurgentes sur les communes de Revigny et de Conliège approvisionnent le centre ville de Lons-Le-Saunier ou Bas-Service.

- la station d'Ultrafiltration n'a pas été arrêtée en 2023
- le réseau de Villevieux est venu en appoint pour les besoins

Dates	Volume d'appoint de Villevieux m3
4 et 5 août	2223
30 août au 2 septembre	300
7 au 9 septembre	1242
27 septembre au 3 octobre	2611
12 octobre	250
22 au 26 octobre	2861
1 au 6 décembre	3583
15 au 31 décembre	17105

Nombre d'analyses effectuées en 2023 pour le Bas-Service (BS) ou sources de Revigny et de Conliège :

Analyses	D1C ARS	39PES ARS	39RP ARS	39P2 ARS	39D2 ARS	D1 ARS
Nombre	8	5	2	1	1	1

Résultats des analyses du suivi sanitaire :

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité	0	Bq/L			<9		100		
Température	13	°C	6,2	23,8	13,6		25	0	100 %
Turbidité	13	NFU	<0,20	0,49	0,23		2	0	100 %
pH	13	Unité pH	7,2	8,3	7,5		9	0	100 %
Titre alcalimétrique complet	1	°f			22,5				
Titre hydrotimétrique	1	°f			24,3				
Conductivité	12	µS/cm	454	506	473		1100	0	100 %
Carbone organique total	2	mgC/L	<0,5	0,58	0,54		2	0	100 %
Aluminium	0	µg/L							
<b>NITRATES</b>									
NO3	3	mg/L	4,4	14	10,13	50		0	100 %
<b>MICROBIOLOGIE</b>									
Entérocoques	12	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
Escherichia coli	12	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
<b>PESTICIDES</b>									
Pesticides et métabolites	5	µg/L	0	0	0	0,1		0	100 %

**Aucune non conformité**

Teneur en nitrates basse

Turbidité moyenne convenable

Qualité bactériologique satisfaisante

**Pesticides**

1 analyse positive sur 5

Présence de 3 substances qui ne dépassent pas le seuil réglementaire :

- 2 métabolites – ESA métolachlore et OXA métolachlore
- 1 pesticide urée substituée – Chlortoluron

Les concentrations des substances identifiées sont inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L

*ESA et OXA métolachlore sont des métabolites de l'herbicide de maïs S-métolachlore – distribution de ces herbicides interdites depuis le 20 octobre 2023 mais utilisation possible jusqu'au 20 octobre 2024, au-delà de cette date aucun désherbage ne sera plus autorisé sur maïs et sorgho.*

*Le Chlortoluron est une substance active d'herbicide utilisé sur céréales*

**Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Revigny-Conliège**

Une eau moyennement dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 24,3°f

PH alcalin (>7)

**2023 / RÉSEAU des Sources de Montaignu (captage prioritaire)****Nombre d'analyses effectuées en 2023 pour les eaux des sources de Montaignu**

Analyses	D1C ARS	39PES ARS	P1 ARS	ECLA Nitrates
Nombre	3	2	2	50

**Résultats des analyses du suivi sanitaire :**

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité	0	Bq/L					100		
Température	5	°C	9,5	18,7	13,0		25	0	100 %
Turbidité	5	NFU	<0,2	1,4	0,8	1	2	1	86 %
pH	5	Unité pH	7,7	7,9	7,8		9	0	100 %
Titre alcalimétrique complet	2	°f	19,7	20,7	20,2				
Titre hydrotimétrique	2	°f	22,5	23,7	23,1				
Conductivité	7	µS/cm	453	506	468,6		1100	0	100 %
Carbone organique total	0	mgC/L					2		
Aluminium	3	µg/L	110	260	170,0		200	0	100 %
<b>NITRATES</b>									
NO3	52	mg/L	7,3	26,6	18,7	50		0	100 %
<b>MICROBIOLOGIE</b>									
Entérocoques	5	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
Escherichia coli	5	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
<b>PESTICIDES</b>									
Pesticides et métabolites	2	µg/L	0,01	0,034	0,016	0,1		0	100 %

**Non conformité – 25/09/23 – Sortie station**

Eau d'alimentation NON-CONFORME aux exigences de qualité.

Dépassement de la limite de qualité pour les paramètres suivants : **Turbidité**

**Point de vigilance – 24/01/23 – Distribution**

Référence de qualité non-conforme pour le paramètre **Aluminium**

La référence de qualité de 200µg/L est dépassée et atteint 260µg/L

**Pesticides**

2 analyses ARS – 39PES

2 à 5 substances sont identifiées dont :

- 1 pesticide – Atrazine
- 4 métabolites – Atrazine déséthyl, Chlorothalonil R471811, Terbuméton-déséthyl et ESA métolachlore

Les concentrations des substances identifiées sont inférieures à la limite de qualité de 0,1µg/L

**La procédure de DUP est en cours de finalisation (signature de l'arrêté d'ici fin 2024), les prescriptions de l'arrêté interdiront l'utilisation de pesticides dans les périmètres rapprochés.**



**Nitrates**

Le suivi renforcé des nitrates s'est poursuivi en 2023 – analyse hebdomadaire réalisée par ECLA

Un pic à 26,6 mg/L le 25/09/2023 – objectif ECLA <25 mg/L

Une moyenne annuelle à 18,71 mg/L (18 mg/L en 2022)

**Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Montaigu**

Une eau moyennement dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 23,1°f

PH alcalin (>7)

Qualité bactériologique satisfaisante

**Pas d'analyse aux captages en 2023 - Pour rappel, une analyse sur les captages de Montaigu est réalisée tous les 5 ans (2025 pour la source de la Doye ; 2027 pour les sources de la Croix et des Abreuvoirs (mélange)).**

**2023 / RÉSEAU des Sources de Moiron (captage prioritaire)**

Nombre d'analyses effectuées en 2023 pour les eaux de source de Moiron

Analyses	D1C ARS	39PES ARS	39RAD ARS	39P2 ARS	P1 ARS	ECLA Nitrates
Nombre	3	1	1	1	1	42

**Résultats des analyses du suivi sanitaire :**

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité	1	Bq/L			<9		100	0	100 %
Température	5	°C	9,1	20,3	13,46		25	0	100 %
Turbidité	5	NFU	<0,20	2	0,6		2	0	100 %
pH	5	Unité pH	7,7	7,7	7,7		9	0	100 %
Titre alcalimétrique complet	2	°f	23,2	23,9	23,55				
Titre hydrotimétrique	2	°f	25,8	26,4	26,1				
Conductivité	4	µS/cm	476	499	485,75		1100	0	100 %
Carbone organique total	2	mgC/L	<0,5	0,54	0,52		2		100 %
Aluminium	1	µg/L			138		200	0	100 %
<b>NITRATES</b>									
NO3	44	mg/L	15,5	29	24,4	50		0	100 %
<b>MICROBIOLOGIE</b>									
Entérocoques	5	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
Escherichia coli	5	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
<b>PESTICIDES</b>									
Pesticides et métabolites	1	µg/L	0	0	0	0,1		0	100 %

**Aucune non conformité**

Absence de pesticides de synthèse

Turbidité moyenne convenable

Qualité bactériologique satisfaisante

**Nitrates**

Le suivi renforcé des nitrates s'est poursuivi en 2023 – analyse hebdomadaire réalisée par ECLA

Un pic à 29 mg/L le 25/09/2023 – objectif ECLA <25 mg/L

Une moyenne annuelle à 24,4 mg/L (23 mg/L en 2022)

**Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Moiron**

Une eau moyennement dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 26°f

PH alcalin (>7)

**Pas d'analyse au captage en 2023 - Pour rappel, une analyse sur le captage de Moiron est réalisée tous les 5 ans (prochaine en 2026).**

**2023 / RÉSEAU de Trenal**

Les eaux pompées à la station de Trenal alimentent 11 communes.

La distribution a été interrompue à partir du 22 mai 2023 jusqu'au 14 décembre 2023. Le réseau de Villevieux a pris le relais pour les communes suivantes :

Dates de passage sur Pymont	Communes
Du 22/05/2023 au 14/12/2023	Montmorot + Saint Didier + L'Étoile
Du 08/06/2023 au 14/12/2023	Courlans et Courlaoux ZI

Les 3 analyses ci-dessous effectuées sur le réseau de distribution caractérisent le réseau de Villevieux et non celui de Trenal, aussi elles ont été écartées des statistiques qui suivent :

Dates	Commune	Type d'analyse
13/06/2023	Courlaoux	D1
28/08/2023	Saint Didier	D1
14/11/2023	L'Étoile	D1

**Nombre d'analyses effectuées en 2023 pour les eaux pompées de Trenal :**

Analyses	D1 ARS	39PES ARS	39D2 ARS	39P2 ARS	P1 ARS	39RP ARS	D1C ARS	LDA
Nombre	12	3	3	2	3	1	1	7

**Résultats des analyses du suivi sanitaire :**

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité	0	Bq/L					100		
Température	23	°C	9,2	23,3	14,6		25	0	100 %
Turbidité	24	NFU	<0,2	0,31	0,21		2	0	100 %
pH	23	Unité pH	7	7,6	7,2		9	0	100 %
Titre alcalimétrique complet	7	°f	27,2	28,1	27,7				
Titre hydrotimétrique	7	°f	29,6	30,8	30,0				
Conductivité	25	µS/cm	545	663	567		1100	0	100 %
Carbone organique total	8	mgC/L	<0,5	1,05	0,71		2	0	100 %
Aluminium	0	µg/L					200		
<b>NITRATES</b>									
NO3	10	mg/L	7,7	13	10,4	50		0	100 %
<b>MICROBIOLOGIE</b>									
Entérocoques	29	n/100ml	<1	>1		0		1	97 %
Escherichia coli	29	n/100ml	<1			0		0	100 %
<b>PESTICIDES</b>									
Pesticides et métabolites	3	µg/L	0,007	0,008	0,0075	0,1		0	100 %

**Non-conformités**

Une faible non conformité (1 entérocoque/100 ml) a été mise en évidence le 11/04/2023 sur la commune de Chilly-le-Vignoble qui ne présentait pas de risque pour la santé.

**Pesticides**

3 analyses ARS – 39PES

2 analyses sont positives

1 métabolite est identifié : Atrazine déséthyl

Les concentrations de cette substance sont inférieures à la limite de qualité de 0,1µg/L

*Atrazine déséthyl est un métabolite de l'Atrazine – désherbant utilisé notamment sur maïs et interdit depuis 2003.*

**Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Trenal**

Une eau moyennement dure à dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 30°f

PH alcalin (>7)

La teneur en nitrates est faible compte tenu de l'activité agricole environnante

La turbidité est satisfaisante

### 3.2/ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

**Selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et l'Arrêté du 2 décembre 2013 relatifs aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement**

	2020	2021	2022	2023
<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU</b> évaluer le niveau de connaissance du réseau, la qualité de gestion patrimoniale et le suivi des évolutions du réseau	101/120	101/120	101/120	101/120
<b>RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION</b> connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du Service ou vendus en gros à un autre Service d'eau potable, Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau du réseau	85,19%	80,27%	82,67 %	84,93 %
<b>SEUIL DE RENDEMENT</b> Défini selon le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif "notamment " à la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable	72,90 %	72,84 %	68,17 %	73,52 %
<b>INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTES</b> Cet indice doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de gestion du réseau,	1,18 m³/km/j	4,86 m³/km/j (1)	3,32 m³/km/j	4,11m³/km/j
<b>INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU</b> par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui n'est pas consommée avec autorisation sur le périmètre du Service, Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés	1,94 m³/km/j	4,26 m³/km/j	3,24 m³/km/j	3,12m³/km/j
<b>TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU</b> Information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le Service	1,22 %	1,15 %	1,15%	1,01%
<b>TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU</b> information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur	Nappe 100 % Sources 60 %	Nappe 100 % Sources 60 %	Nappe 100 % Sources 60 %	Nappe 100 % Sources 60 %

<b>TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES</b> mesurer la continuité du Service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement	<b>0,51</b>	<b>0,47</b>	<b>0,61</b>	<b>0,81</b>
<b>DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ</b> En années	<b>0,92</b>	<b>1,29</b>	<b>1,19</b>	<b>1,34</b>
<b>TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE N-1</b>	<b>64,5% (2)</b>	<b>64,5% (2)</b>	<b>1 %</b>	<b>1,14 %</b>
<b>TAUX DE RÉCLAMATIONS</b>	<b>0,041 %</b>	<b>0,041 %</b>	<b>0,23%</b>	<b>0,39</b>

(1) Ensemble du réseau

(2) y compris retard sur reversement assainissement

### 3.3/ RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Ce rendement doit permettre de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du Service, ou vendue en gros à un autre Service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau du réseau, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

$$\text{rendement} = \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume vendu en gros})}{(\text{Volume produit} + \text{volume acheté en gros})} * 100 = 84,93 \%$$

### 3.4/ INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Cet indice doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés, Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau,

$$\text{Indice linéaire volumes non comptés} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé})}{(365 * \text{longueur du réseau})} = 4,11 \text{ m}^3 / \text{j/km}$$

### 3.5/ INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU

Il doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommée avec autorisation sur le périmètre du Service, Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés,

$$\text{Indice linéaire pertes en réseau} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé})}{(365 * \text{longueur du réseau})} = 3,12 \text{ m}^3 / \text{j/km}$$

**Volume consommé autorisé** = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

**Volume comptabilisé** = volume relevé aux compteurs sur une période 12 mois de Janvier à Décembre (requête Anémone consommation facturée du 01/01/N au 31/12/N + la borne des Services Techniques )

**Volume consommateurs sans comptage** = espaces verts, essais et manœuvres incendie, lavage voirie, chasse d'assainissement, dégrèvements...

**Volume de service du réseau** = nettoyage de réservoirs, volume de service de production, désinfection et purge de conduites et de branchements suite aux travaux, purge et nettoyage de conduites, analyseurs de chlore et autres en ligne, ...

**Longueur du réseau de desserte** = longueur du réseau au **31/12/2023**

MACORNAY = (réseau non détendu + réseau détendu) = 13,1 Km

CONLIEGE = (réseau + adduction sources) = 8,819 + 5,526 = 14,3 Km

LONS-LE-SAUNIER (haut réseau + bas réseau + adduction sources + refoulement puits) = 88 Km

11 Communes (ex-SIER) : 190 Km

MOIRON : 3 Km

MONTAIGU : 4,8 Km

TOTAL = 13,1+ 14,3+ 88 + 190+ 3+ 4,8 = 313,2 km hors branchements

### 3.6/ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Il doit permettre de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le Service, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

$$\text{taux moyen renouvellement} = \frac{\frac{(\text{Longueur cumulée de réseauenouvelé } N - 4 \text{ à } N)}{(\text{longueur réseau au } 31/12/N)}}{5} = \frac{\frac{15,890}{313}}{5} = 1,01 \%$$

Nota : Le taux de renouvellement pour un réseau constitué de fonte ductile ou PVC doit être de 1,4% pour un renouvellement complet tous les 70 ans.

Le réseau ex-SIER est constitué à plus de 70% de PVC.

---

**Longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N- 4 à N****Sur la partie ex-lons :**

Réseau renouvelé en 2019 = 1,545 km

Réseau renouvelé en 2020 = 1,250 km

Réseau renouvelé en 2021 = 1, 960 km

Réseau renouvelé en 2022 = 2,002 km

Réseau renouvelé en 2023 = 2,581 km

Soit 9,338 km

**Sur la partie ex-SIER :**

Réseau renouvelé en 2021 = 2,38 km

Réseau renouvelé en 2022 = 2,93 km

Réseau renouvelé en 2023 = 1,242 km

Pour l'ensemble du réseau la longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N- 3 à N est de 6,552 km

**3.7/ TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Ce taux donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement et est fixé comme suit,

**NAPPE ALLUVIALE**

Le taux d'avancement de la protection de la ressource de la nappe alluviale de Villevieux est de 100%

L'arrêté préfectoral

- ✓ Portant Déclaration d'Utilité Publique
- ✓ Portant autorisation de traiter et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine
- ✓ Et portant autorisation de prélèvement a été pris le 2 mars 2012

Le taux d'avancement de la protection de la ressource de la nappe alluviale de Trenal est de 100%

L'arrêté préfectoral

- ✓ Portant Déclaration d'Utilité Publique
- ✓ Portant autorisation de traiter et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine
- ✓ Et portant autorisation de prélèvement a été pris le 14 avril 1985

Sources gravitaires : il reste la DUP de Montaignu à finaliser (signature de l'arrêté de DUP attendue pour fin 2024).



### 3.8/ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

Ce taux doit mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement,

$$\text{Taux occurrence interruptions de service non programmées} = \frac{(\text{nb coupures non prog} * 1000)}{(\text{nb abonnés})} = \frac{8 * 1000}{9886} = 0,81$$

### 3.9/ DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS ET TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI

Ce taux doit permettre d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Pour la Régie Eau Potable, ce délai est au maximum de deux jours ouvrables. Les branchements ne sont fermés que lorsqu'il n'y a pas de reprise d'abonnement suite à un départ, et les demandes sont traitées quotidiennement.

### 3.10/ DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

Elle doit permettre d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement, et traduit la durée nécessaire pour amortir la totalité du capital de la dette, en supposant que les excédents nets de fonctionnement (épargne brute) y soient consacrés chaque année.

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{(\text{en cours total de la dette})}{(\text{épargne brute annuelle})} = \frac{1556704,82}{1160422,07} = 1,34 \text{ ans}$$

1,34 année est la durée durant laquelle la Régie devrait consacrer la totalité de sa capacité d'autofinancement pour rembourser sa dette.

### 3.11/ TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L' ANNÉE N-1

Ce taux doit permettre de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

$$\text{Taux d'impayés} = \frac{(\text{Montant d'impayés au titre de l'année } N-1) * 100}{(\text{Recette TTC factures au titre de } N-1)} = \frac{70229,80 * 100}{6171894} = 1,14 \%$$

### 3.12/ TAUX DE RÉCLAMATION

Ce taux doit permettre de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

$$\text{Taux réclamation} = \frac{(\text{nb de réclamation laissant une trace écrite}) * 100}{(\text{nb d'abonnés})} = \frac{39 * 100}{9886} = 0,39 \%$$

## IV / FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1/ MONTANT DES TRAVAUX

#### PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX RÉALISÉS POUR L'ANNÉE 2023

INVESTISSEMENTS	MONTANT € HT
2031 Études	24 700 €
21531 Réseaux d'adduction d'eau Renouvellement de réseau Lons: 0,392 km Conliège:0,645 km Courbouzon:0,267 km Montmorot : 0,975 km Montaigu : 1,544 km  Création de deux nouvelles lignes de siphon sur le champ captant de Villevieux	1 857 278,25 €
2154 à 2188 Matériel, service de distribution, y compris compteurs	73 836,71 €

#### PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX POUR L'ANNÉE 2024

INVESTISSEMENTS	MONTANT € HT
20 Études préparations chantiers	10 000 €
21531 Réseaux d'adduction d'eau Lons : secteur Casteljau 0,67 km / secteur Hermitage 0,68 km Macornay : secteur RD 0,67 km/ secteur chalet 0,99 km Courslans : secteur Montalier Montmorot : interconnexion 0,15 km	1 090 000 €
Matériel service de distribution, y compris compteurs	227 040 €
Réalisation du schéma directeur	250 000 €

#### 4.2/ ENCOURS DE LA DETTE ET ANNUITÉ

En 2023, l'encours de la dette de la régie eau ECLA s'élève à 1 556 704,82 €, l'annuité à 293 767,59 € (y compris intérêts).

#### 4.3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023 HT

EXPLOITATION	Chap	Dépenses HT	Recettes HT
Charges à caractère général	11	990 844,99	
Charges Personnels et Frais assimilés	12	763 152,27	
Atténuation de produits	14	750 000	
Reversements assainissement et non valeur 6581,654	65	2 871 530,63	
Charges financières	66	33 253,31	
Charges exceptionnelles	67	91 026,94	
Dotations provisions	68	0	
Dotations aux amortissements	042	1 053 401,63	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>6 553 191,77</b>	
Quote part dans subvention investissement	042		102 717
Ventes prod fab, prest services	70		6 102 851,93
Subventions d'exploitation	74		0

Autres produits gestion courante	75		458 545,80
Atténuation de charges	013		5 211,26
Produits exceptionnels	77		268 542,63
Reprise sur provisions	78		2 576,28
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>6 940 444,90</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Chap</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations d'ordre - Transfert	40	102 717	
Emprunts et dettes assimilés	16	260 378,11	
Frais d'étude INCOM 2051	20	35 679	
Immobilisations corporelles	21	1 979 696,42	
Immobilisations en cours	23	0,00	
Charges patrimoniales	041	0	
Reste à réaliser au 31/12/22	21	275 142,64	
<b>TOTAL DÉPENSES (hors RAR)</b>		<b>2 378 470,53</b>	
Opérations d'ordre - Transfert	40		1 053 401,63
Opérations patrimoniales	041		0
Dotations	10		648 606,32
Subventions investissement	13		16 958,70
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>1 718 966,65</b>

#### 4.4/ DEGREVEMENTS

L'application de la Loi Warsmann et des modifications récentes du règlement de service conduisent à des dégrèvements dont l'historique est reporté ci-dessous :

ANNEE 2023 : 64 745 m<sup>3</sup> dégrévés  
ANNEE 2022 : 80 518 m<sup>3</sup> dégrévés  
ANNEE 2021 : 24 770 m<sup>3</sup> dégrévés

L'augmentation du volume dégrévé depuis 2022 s'explique par la mise en œuvre d'une modification du règlement portant sur la limite de responsabilité Régie/usager, déplacée du compteur à la purge après compteur.

#### 4.5/ MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements (DF 042) réalisés en 2023 s'élève à 1 053 401,63 €.

#### 4.6/ PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Un schéma directeur d'eau potable sera lancé en 2024.

Il s'agira d'une étude très complète qui aboutira à un programme pluriannuel d'investissement basé sur des tableaux multi-critères pertinents.

Dans l'attente de l'aboutissement de cette étude, le programme de travaux s'établit annuellement, au moment de l'élaboration budgétaire, sur la base :

- des défaillances et fuites récurrentes constatées par les exploitants
- de l'analyse de l'âge et de la vétusté des canalisations
- des opportunités de mutualisation avec des travaux d'assainissement et/ou de voirie

## V ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DECENTRALISEE

#### 5.1 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCE

Les abandons de créance ou versement à un fond de solidarité, au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité, en application de l'article L, 115-3 du code de l'action sociale et des familles, sont les suivantes pour l'année 2023 (nature 654) :

Abandons de créance : 7 479,20 € a été déclaré en taxes et produits irrécouvrables.

Versement à un fond de solidarité : aucune demande traitée.

#### 5.2 DESCRIPTIFS ET MONTANTS DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DECENTRALISEE

La loi dite « Oudin Santini » adoptée le 27 janvier 2005 relative à la Coopération Internationale des Collectivités Territoriales et des Agences de l'Eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, permet aux établissements chargés des Services publics de mener des actions de coopération internationales,

La Régie Eau Potable d'ECLA a soutenu, en 2021, financièrement l'association "POM" -Pour Oublier la Misère-, œuvrant à la coopération internationale en matière d'accès à l'eau potable pour un montant de 2 000 euros ainsi que l'association Peuple Solidaire pour un montant de 2 000 euros également.

En 2023, la Régie EAU n'a pas reçu de demandes de subventions pour des projets de développement d'accès à l'eau potable à l'international.

Fait à LONS-LE-SAUNIER,  
Le 30 mai 2024

# ANNEXES

- Qualité de l'eau sur la nappe de Villevieux
- Qualité de l'eau sur les sources de Revigny et Conliège
- Qualité de l'eau sur la nappe de Trenal
- Qualité de l'eau sur les sources de Moiron
- Qualité de l'eau sur les sources de Montaigu

# Infofactures 2022 (données transmises par l'ARS)

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : LONS LE SAUNIER HS VILLEVIEUX

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée partout.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A - Eau d'excellente qualité</li> <li>B - Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet d'un bon contrôle sanitaire</li> <li>C - Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D - Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 34 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 454 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 9605 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par « ECLA - SERVICE DES EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : 24            Conformité : 100 %            Valeur maxi : 0 n/100 ml         </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : 6            Valeur moyenne : 23,3 mg/L            Valeur maxi : 25 mg/L         </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : 13            Nombre de mesures : 1,431            Conformité : 100 %            Valeur maxi : 0,092 microgramme/L (esa metolachlore)         </td> </tr> <tr> <th>TURBIDITÉ</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : 24            Valeur maxi : 0,48 NFU         </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau très dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : 6            Valeur moyenne : 31,9 °f            Valeur maxi : 32,4 °f         </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 23,3 mg/L Valeur maxi : 25 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1,431 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,092 microgramme/L (esa metolachlore)	TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité	Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : 24 Valeur maxi : 0,48 NFU	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau très dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 31,9 °f Valeur maxi : 32,4 °f
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 23,3 mg/L Valeur maxi : 25 mg/L																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1,431 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,092 microgramme/L (esa metolachlore)																																
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité																																
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : 24 Valeur maxi : 0,48 NFU																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau très dure																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 31,9 °f Valeur maxi : 32,4 °f																																
<h4>Quelques conseils</h4> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>CHLORE</b> Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p><b>ADOUCCISSEUR</b> Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>																																		
<h4>Pour aller plus loin</h4> <p>Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 28/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



## ZONE DE DISTRIBUTION : LONS LE SAUNIER BS REVIGNY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Eau satisfaisante ayant fait l'objet de non-conformités mineures</li> <li>2. Eau satisfaisante pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités mineures</li> <li>3. Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>4. Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 22 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 465 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 7748 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : 20            Conformité : 100 %            Valeur maxi : 0 n/100 ml         </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : 5            Valeur moyenne : 9,1 mg/L            Valeur maxi : 14 mg/L         </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : 4            Nombre de mesures : 698            Conformité : 100 %            Valeur maxi : 0 microgramme/L         </td> </tr> <tr> <th>TURBIDITÉ</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : 20            Conformité : 100 %            Valeur maxi : 0,47 NFU         </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURITÉ</th> <td></td> <td>Eau dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : 5            Valeur moyenne : 23,3 °f            Valeur maxi : 24,9 °f         </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 9,1 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 698 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité	Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,47 NFU	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURITÉ		Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 23,3 °f Valeur maxi : 24,9 °f
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 9,1 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 698 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L																																
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité																																
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,47 NFU																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURITÉ		Eau dure																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 23,3 °f Valeur maxi : 24,9 °f																																
Quelques conseils																																		
<p><b>ABSENCE</b></p>  <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p><b>CHLORE</b></p>  <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p><b>ADOUCCISSEUR</b></p>  <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>																																		
<p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b></p>  <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.santat.gouv.fr">www.eaupotable.santat.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 28/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux consommations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : ECLA - REVERMONT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau d'excellente qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 24 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 462 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Voire réseau est alimenté par les captages : TRENAL N°1, TRENAL N°2, TRENAL N°3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Voire réseau alimente 8960 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».</p>	<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b></p> <p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 22 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	<p><b>NITRATES</b></p> <p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 8,94 mg/L Valeur maxi : 9,4 mg/L</p>
	<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b></p> <p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 698 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,01 microgramme/L</p>
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>CHLORE</b> Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p><b>ADOUCEUR</b> Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RESEAU PRIVE</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>	<p><b>TURBIDITÉ</b></p> <p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.</p> <p>Nombre de prélèvements : 22 Valeur maxi : 0,37 NFU</p>
	<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b></p> <p>Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 29,5 °f Valeur maxi : 30,1 °f</p>
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sainte-gaou.fr">www.eaupotable.sainte-gaou.fr</a></p>	

Édité le 28/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : MOIRON

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	1 - Eau de très bonne qualité
			2 - Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de mesures de conformité limitées
			3 - Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de restrictions de consommation
			4 - Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 6 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 434 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE MONT FREILLON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 141 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022
<b>NITRATES</b>	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 24,5 mg/L Valeur maxi : 26 mg/L
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 347 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L
<b>TURBIDITÉ</b>	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,49 NFU

### Quelques conseils

<b>ABSENCE</b>	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>CHLORE</b>	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
<b>ADOUCCISSEUR</b>	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
<b>RESEAU PRIVÉ</b>	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
<b>DURETÉ</b>		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 26 °f Valeur maxi : 26,1 °f

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 28/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité les aux canalisation ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : MONTAIGU

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente une qualité globalement satisfaisante. Elle peut être consommée par tous. La turbidité (trouble de l'eau) est faible mais des dépassements réguliers au point de mise en distribution sont constatés.

### Indicateur global de qualité

**B**

Eau excellente de 100

Eau de très bonne qualité (aucun dépassement de la limite de qualité)

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 7 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 437 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA CROIX, LA DOYE, LES ABREUVOIRS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 337 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2021, 2022

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 16 mg/L

Valeur maxi : 19 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Nombre de mesures : 692

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0,065 microgramme/L (thiabendazole)

#### TURBIDITÉ

**B**

Dépassements de la limite réglementaire en sortie de production

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 5

Conformité : 80 %

Valeur maxi : 2,3 NFU

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 23 °F

Valeur maxi : 24 °F

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

#### ADOUCEUSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### RESEAU PRIVE



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

### Pour aller plus loin



Trouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : [www.aucpotable.saint-gouu.fr](http://www.aucpotable.saint-gouu.fr)

Édité le 27/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux consommations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.